

LE 30 JUILLET 1949.

Le Conseil municipal de Cahors adopte la Charte de la Mondialisation.
La ville déclare alors s'appeler « *Cahors Mundi* ».

Nous, habitants de CAHORS, déclarons par la présente Charte notre ville mondialisée.

Notre geste signifie que :

- 1 - Nous affirmons que notre sécurité et notre bien-être sont liés à la sécurité et au bien-être de toutes les villes et de toutes les communes du Monde, aujourd'hui menacées de destruction par la guerre totale.*
- 2 - Nous voulons travailler en paix avec toutes les villes et communes du Monde, coopérer avec elles afin de fonder la Loi mondiale qui assurera notre protection commune, sous l'autorité d'un pouvoir fédéral mondial démocratiquement établi et contrôlé.*
- 3 - Nous appelons villes et communes, entreprises et professions, à envoyer avec nous leurs délégués aux premiers Etats généraux du Peuple mondial, afin de préparer les élections mondiales pour l'organisation de la paix.*
- 4 - Nous revendiquons le droit d'élire directement, à partir de 1950, nos représentants à l'assemblée constituante des Peuples à raison de un délégué par million d'habitants.*
- 5 - Nous demandons à notre Gouvernement de faire des prélèvements nécessaires sur le budget de la guerre pour alimenter le Fonds international qui permettra le financement de ces élections mondiales.*
- 6 - Sans rien renier de notre attachement, de nos devoirs et de nos droits à l'égard de notre Région et de notre Nation, nous nous déclarons symboliquement territoire mondial, lié à la communauté mondiale.*
- 7 - Nous appelons chaque Ville et chaque commune du Monde à se rallier à cette Charte de solidarité des villes et communes menacées.*

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA VILLE DE CAHORS :

- a - Nous déclarons vouloir ajouter au nom de notre ville le mot MUNDI (du monde) : CAHORS-MUNDI*
- b - Nous désirons envoyer par priorité ce message aux deux municipalités de NEW-YORK et MOSCOU.*